



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

ARTICLE
20 AVR. 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.13

OBJET : Demande de défraiements pour le carrefour des métiers

Monsieur PIREAUX Adjoint délégué à l'Insertion par l'Emploi, demande dans le cadre du Carrefour des Métiers organisé chaque début d'année par le Relais Emploi pour les élèves de troisième du Collège Les Allinges, la possibilité de payer des défraiements de transport pour des professionnels en activité et des représentants d'organismes de formation pour venir présenter leurs métiers, parcours et formations pendant une matinée face à 3 groupes d'élèves.

Les secteurs d'activités présentés sont sélectionnés à partir des souhaits des élèves (recueillis au préalable) et des domaines identifiés comme porteurs.

Pour certains d'entre eux, il s'avère parfois délicat de trouver des intervenants parmi les réseaux des personnes participant à l'organisation. C'est le cas depuis quelques années pour le secteur de l'audiovisuel. La participation des enseignants et formateurs du BTS de Léonard de Vinci s'est raréfiée puis interrompue (le succès de la filière les a amenés à recentrer leurs interventions sur les lycéens).

La CPE du collège a pu obtenir l'accord d'une personne travaillant en région parisienne, en tant qu' « assistante audiovisuelle dans une société de production de documentaires qui travaille pour l'émission L'œil et la main, diffusée sur France 5.

Le témoignage de cette personne s'annonce donc très pertinent par sa connaissance de plusieurs métiers et profils dans l'univers des médias.

Il est proposé une prise en charge de son trajet en train depuis Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de demande défraiements qui sera prise sur la ligne budgétaire 6288 du budget de secteur Economie, sur présentation d'un justificatif.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER (sère)



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.